COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Épinal

SÉANCE DU 18 MARS 2021

Date de la convocation : 11 mars 2021

Date d'affichage : 24 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Patrick NARDIN, maire.

Présents : Lydie ADAM, Dominique ANDRÈS, Régine BÉGEL, Adel BEN-OMRANE, Nicolas BRAUN, Patricia CHAMPAGNE, Elisabeth DEL GÉNINI, Caroline DRAPP, Martine FRANÇOIS, Stéphane GIURANNA, Jacques GRASSER, Vanessa GREWIS, Kévin GUELLAFF, Amira HAMMAMI, Denis HARPIN, Michel HEINRICH, Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Benoît JOURDAIN, Antoine LABAT, Elisabeth LASSERONT, Anne-Sophie MANGIN, Henri MENNECIER, Stéphanie MULLER, Patrick NARDIN, Mustafa OZCELIK, Nathalie PARMENTIER, Christophe PETIT, Fabrice PISIAS, Hervé POIRAT, Afafe RAFIKI, Alexandre REMY, Philippe REMY, Marie-Christine SERIEYS, Margot SMAÏNE

Représentés : Julie BEDON par Marie-Christine SERIEYS, Jean-Jacques CROISILLE par Alexandre REMY, Pascal LIÉNARD par Dominique ANDRÈS

Absents : Abiba CICOLELLA-FILALI, Nathalie MOUGEL

Secrétaire : Monsieur Hervé POIRAT

La séance est ouverte.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 Février 2021

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 4 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire à traiter les alinéas énumérés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, 37 Décisions ont été présentées dans les domaines suivants :

- Alinéa 2 : établissement de tarifs
- Alinéa 3 : établissement d'un contrat de prêts
- Alinéa 4 : établissement de marchés à procédure adaptée
- Alinéa 5 : établissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux
- Alinéa 9 : acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- Alinéa 11 : règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- Alinéa 24 : renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- Alinéa 26 : demande de subventions par tout organisme financeur

03_2021_2_1
2 - DIRECTION GÉNÉRALE

2/1 - Adhésion à l'Association des Maires Ruraux *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'adhésion de la Ville à l'Association des Maires Ruraux des Vosges et le versement d'une participation financière de 125 € pour l'année 2021, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

Dans la perspective d'une action en coordination avec tous les intervenants de notre territoire, la Ville d'Épinal travaille avec les acteurs du monde rural. Partageant avec ces derniers des problématiques similaires, notamment dans la gestion de son domaine boisé, elle souhaite entretenir de bonnes relations avec eux et apporter un soutien financier à l'Association des Maires Ruraux des Vosges.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_2_2_1
2/2 - Budget Participatif
2/2.1 - Règlement relatif au budget participatif *(rapport de Mme DRAPP)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver le règlement relatif au budget participatif régissant les conditions de proposition de projet les citoyens.

Exposé des motifs :

Lors du Budget Primitif 2021 a été votée une ligne budgétaire de 150.000 €. Afin de rendre ce budget effectif, il est nécessaire au préalable de préciser les conditions de participation des citoyens. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la charte de fonctionnement de ce budget participatif.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstentions*	*Non participant*
34	*37*	*35*	*0*	*2*	*0*
				M. Fabrice PISIAS *Mme Anne-Sophie MANGIN*	

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_2_2_2
2/2.2 - Désignation des membres au Comité consultatif à la démocratie locale et au budget participatif *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à désigner les membres appelés à siéger au sein du Comité consultatif à la démocratie locale et au budget participatif.

Exposé des motifs :

Dans le cadre du budget participatif, le suivi est assuré par un comité consultatif à la démocratie locale et au budget participatif. Afin de mettre en place ce comité, il convient que le Conseil Municipal assure la désignation des membres devant y siéger.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*-*	*0*	*0*	*0*

Sont déclarés candidats :

- Pour le groupe ***« Épinal à votre image*** » :

- Monsieur Dominique ANDRÈS
- Madame Julie BEDON
- Madame Abiba CICOLELLA-FILALI

- Madame Caroline DRAPP
- Madame Vanessa GREWIS
- Monsieur Kévin GUELLAFF
- Madame Amira HAMMAMI
- Madame Elisabeth LASSERONT
- Monsieur Mustafa OZCELIK
- Monsieur Alexandre REMY

- Pour le groupe ***« Épinal Capitale »*** :

- Madame Patricia CHAMPAGNE
- Madame Afafe RAFIKI

- Pour le groupe ***« Épinal ouverte sur l'avenir »*** :

- Madame Anne-Sophie MANGIN

Le groupe ***« Épinal à votre image »*** a obtenu : **28 voix**

Le groupe ***« Épinal Capitale »*** a obtenu : **8 voix**

Le groupe ***« Épinal ouverte sur l'avenir »*** a obtenu : **2 voix**

Sont désignés membres du comité consultatif du budget participatif pour le Conseil Municipal :

- Monsieur Dominique ANDRÈS
- Madame Julie BEDON
- Madame Abiba CICOLELLA-FILALI
- Madame Caroline DRAPP
- Madame Vanessa GREWIS
- Monsieur Kévin GUELLAFF
- Madame Amira HAMMAMI
- Madame Elisabeth LASSERONT
- Monsieur Mustafa OZCELIK
- Monsieur Alexandre REMY
- Madame Patricia CHAMPAGNE
- Madame Afafe RAFIKI
- Madame Anne-Sophie MANGIN

03_2021_2_3
2/3 - ZAC de Laufromont - Concession d'aménagement *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de concession d'aménagement de la ZAC de Laufromont avec la SOLOREM, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout acte y afférent.

Exposé des motifs :

La Ville a défini une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le périmètre de Laufromont en 2006. L'aménagement de la zone avait été confié à un concessionnaire. Cette concession arrivant à son terme, il s'avère nécessaire de valider la passation d'un nouveau contrat de concession, et d'assurer l'attribution à un nouveau concessionnaire à la suite de la procédure de mise en concurrence.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstentions*	*Non participant*
34	*37*	*27*	*0*	*10*	*0*
				M. Henri MENNECIER *Mme Patricia CHAMPAGNE* *Mme Régine BÉGEL* *M. Benoît JOURDAIN* *M. Christophe PETIT* *M. Stéphane GIURANNA* *Mme Afafe RAFIKI* *Mme Margot SMAÎNE* *M. Fabrice PISIAS* *Mme Anne-Sophie MANGIN*	

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_2_4
2/4 - Convention de partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers pour la mise en place d'un hub de compétences à Épinal, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout acte y afférent.

Exposé des motifs :

Dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville », le CNAM s'est engagé à augmenter et densifier ses lieux d'implantation dans les villes moyennes au travers de la création de « Hub des Compétences ».

Épinal s'est portée candidate à la création d'un centre de compétences au sein de la Ville.

Une convention définit les modalités d'accompagnement stratégique, institutionnel, organisationnel et financier de la mise en œuvre et du développement du « Hub des compétences » du territoire d'Épinal.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*36*	*36*	*0*	*0*	*1*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_2_5_1
2/5 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
2/5.1 - Avenant n° 2 à la convention cadre « Épinal au Cœur » *(rapport de Mme LASSERONT)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 2 à la convention cadre « Épinal au Cœur » dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil Départemental des Vosges et la Communauté d'Agglomération d'Épinal, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est un programme qui vise à assurer la réhabilitation de logements et de bâtiments dans un périmètre qui a été défini par convention. Dans ce périmètre, les propriétaires (selon leur catégorie : occupant, bailleur, copropriétaire) peuvent bénéficier d'aides financières et d'ingénierie. En vue d'adapter le référentiel des aides aux besoins exprimés sur le territoire d'Épinal, il est proposé de modifier la convention initiale pour réorienter certains objectifs, et fonds associés.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_2_5_2
2/5.2 - Avenant n° 1 au marché de suivi-animation *(rapport de Mme LASSERONT)*
Le Conseil Municipal est appelé a approuvé l'avenant n° 1 au marché de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) avec Villes Vivantes, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est un programme qui vise à assurer la réhabilitation de logements et de bâtiments dans un périmètre qui a été défini par convention. En parallèle une mission assure l'animation du programme en proposant des conseils aux propriétaires, ainsi qu'une aide au montage de dossier pour bénéficier des aides financières dédiées. Cette mission est assurée pour la Ville par un prestataire extérieur. Cependant afin de pouvoir répondre avec qualité à l'ensemble des demandes du programme, dont le volume est important, il a été acté avec le prestataire que certaines opérations seraient effectuées par d'autres prestataires et sont donc retirées du marché initial.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_2_5_3
2/5.3 - Modification du règlement d'attribution des aides spécifiques *(rapport de Mme LASSERONT)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver le règlement d'attribution des aides spécifiques modifié dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est un programme qui vise à assurer la réhabilitation de logements et de bâtiments dans un périmètre qui a été défini par convention. Dans ce périmètre, les propriétaires peuvent bénéficier d'aides de droit commun de la part de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat. En parallèle, la Ville a mis en place des aides spécifiques complémentaires liées aux priorités du centre-ville spinalien. Ces aides sont attribuées selon un règlement adopté en Conseil Municipal, qu'il est proposé de modifier pour l'adapter au mieux aux besoins exprimés.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_2_6
2/6 - Convention de partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires *(rapport de M. GUELLAFF)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention de partenariat relative au développement numérique avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du Programme National d'Investigations, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

Exposé des motifs :

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), opérateur de l'État auprès des collectivités territoriales, a mis en place en place un programme national visant à proposer une mission d'ingénierie auprès des collectivités qui le souhaitent pour assurer la construction de nouveaux services publics numériques adaptés à leur besoin. L'objectif de la présente convention est d'acter la réalisation d'un diagnostic puis la conception d'un outil numérique innovant dans une perspective de recherche de la réalisation de nouveaux outils.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_2_7_1
2/7 - Rapports d'activités 2019
Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la communication des rapports annuels d'activité de l'exercice 2019, suivants :
2/7.1 - Rapport d'activité relatif à l'exploitation du réseau d'électricité par le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges *(rapport de M. BRAUN)*

Exposé des motifs :

La compétence gestion du réseau d'électricité de la Ville a été déléguée, comme pour toutes les communes du département, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en 1994. La réalisation de la gestion du réseau a été elle-même déléguée par le SDEV à l'opérateur ENEDIS via une délégation de service public (DSP). Le syndicat, au titre de sa compétence transférée, transmet annuellement un rapport d'activité aux communes membres qui en prennent acte.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*36*	*36*	*0*	*0*	*1*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_2_7_2
2/7.2 – Rapport d'activité de la Société Publique Locale X-DEMAT *(rapport de M. GUELLAFF)*

Exposé des motifs :

La Ville d'Épinal est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) X-DEMAT. La Ville d'Épinal est représentée au Conseil d'Administration par un représentant départemental.

Le rapport de gestion de la SPL X-DEMAT est présenté annuellement en Conseil Municipal, en tant qu'actionnaire, et présente la structure juridique et l'activité de la SPL.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_3_1
3 - AFFAIRES FINANCIÈRES

3/1 - Fixation des taux d'imposition *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver pour l'année 2021, les taux d'imposition.

Exposé des motifs :

Comme chaque année, il est proposé de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2021.
En 2021, et pour la 28ème année consécutive, les taux d'imposition restent gelés.
Compte tenu de la réforme de la Taxe d'Habitation, le nouveau taux de Foncier Bâti communal en 2021 est égal à la somme du taux communal 2020 (23,53 %) et du taux départemental 2020 (25,65 %), soit 49,18 %.

Les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- FONCIER BÂTI : 49,18 %
- FONCIER NON BÂTI : 38,30 %

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_4_1
4 - AFFAIRES TECHNIQUES

4/1 - Avenant n° 2 au marché public de l'éclairage public *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 2 au marché public de l'éclairage public relatif à la définition du niveau d'éclairage en lien avec le Schéma Directeur d'Aménagement de la Lumière avec la Société INEO, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout document y afférent.

Exposé des motifs :

L*a gestion de l'éclairage public de la Ville d'Épinal a été confiée à la société INEO Solutions au travers d'un marché public passé en 2012. Dans le cadre de ce marché, il est proposé d'acter un avenant technique permettant de modifier le matériel d'éclairage public, en s'inscrivant dans la stratégie du Schéma Directeur d'Aménagement de la Lumière.*

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*36*	*36*	*0*	*0*	*1*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_4_2
4/2 - Avenant n° 9 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques *(rapport de M. BRAUN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 9 relatif au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux avec ENGIE COFELY, portant sur une plus-value relative à l'actualisation des prestations, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout document y afférent.

Exposé des motifs :

La société ENGIE Cofely au terme du marché notifié en 2015, pour une durée de 12 années, a en charge l'exploitation des installations thermiques et aérauliques de la Ville d'Épinal.
L'avenant n° 9, prenant effet en avril 2021, a pour objet de modifier les prestations P2 et P3 pour plusieurs bâtiments du périmètre du marché, et d'intégrer la migration de la prestation Vertuoz (télé-relève des compteurs) vers le contrat de la CAE pour 7 sites.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*32*	*32*	*0*	*0*	*5*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_4_3
4/3 - Avenant n° 15 au Contrat de Délégation de Service Public du chauffage urbain *(rapport de M. BRAUN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 15 au Contrat de Délégation de Service Public avec E2E portant sur la modification de la formulation d'annexation des tarifs et l'avenant n° 1 au protocole d'accord pour la modification des conditions d'intégration de la chaufferie de la Caserne Varaigne au réseau, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants et tout acte afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

La Ville est gestionnaire du réseau de chauffage urbain, dont elle a délégué l'exploitation par DSP à la société E2E. Dans le cadre de l'adaptation du contrat de DSP aux évolutions réglementaires, il est nécessaire de modifier la formule d'indexation des prix du fait de la suppression des tarifs de gaz réglementés.

En parallèle, il est proposé d'acter le transfert de la gestion d'exploitation des chaudières de la caserne Varaigne au délégataire du réseau de la Ville, afin d'assurer leur pleine intégration au réseau.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*36*	*36*	*0*	*0*	*1*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_4_4
4/4 - Convention avec la Société Q-PARK pour le déneigement des parkings *(rapport de M. ANDRÈS)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention avec la Société Q-PARK relative au déneigement par les services municipaux des parkings Clemenceau et Notre-Dame de Lorette, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

Exposé des motifs :

La Ville d'Épinal assure au travers de ses services techniques la réalisation de prestations rémunérées d'entretien, comme le déneignement, arrêtées par convention, pour différents partenaires à l'instar de Q-Park, le délégataire du stationnement payant. Dans ce cadre, il est proposé de renouveler la précédente convention d'entretien pour trois années.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*33*	*33*	*0*	*0*	*4*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_5_1_1
5 - AFFAIRES GÉNÉRALES

5/1 - Conventions avec l'Union des Commerçants Épicentre
5/1.1 - Convention d'objectifs et de moyens *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention d'objectifs et de moyens avec l'Union des Commerçants Épicentre fixant les contributions de la Ville et de l'Association, ainsi que les modalités d'organisation de diverses manifestations spinaliennes, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

La Ville d'Épinal et l'Union des commerçants EPICENTRE nouent un partenariat de longue date au service du commerce spinalien.
La présente convention d'objectifs a pour objet de définir les nouvelles modalités de partenariat entre la Ville et EPICENTRE, notamment en matière de synergie entre les événements proposés par la Ville et leur développement en lien avec les commerçants.
Sont également prévues des modalités de coopération pour la validation annuelle par la Ville d'un programme de manifestations selon des critères bien définis, ainsi que les modalités de promotion des services mis en place pour le commerce et les conditions à respecter en matière de logistique.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*29*	*8*	*0*	*0*
			M. Henri MENNECIER *Mme Patricia CHAMPAGNE* *Mme Régine BÉGEL* *M. Benoît JOURDAIN* *M. Christophe PETIT* *M. Stéphane GIURANNA* *Mme Afafe RAFIKI* *Mme Margot SMAÏNE*		

La délibération est adoptée à la majorité moins 8 voix

03_2021_5_1_2
5/1.2 - Convention pour l'organisation des braderies *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention avec l'Union des Commerçants Épicentre relative à l'organisation des braderies spinaliennes, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

D*ans le cadre d'un partenariat étroit avec l'Union des Commerçants EPICENTRE, il est prévu le renouvellement de la convention de partenariat concernant l'organisation des braderies en centre-ville. Cette convention est reconduite dans les mêmes termes que la précédente, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.*

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_6_1
6 - AFFAIRES FONCIÈRES ET FORÊTS

6/1 - Cession d'un immeuble Rue de l'Abbé Claude *(rapport de M. HARPIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession d'un immeuble issu de la parcelle cadastrée CN 427 situé 1, Rue de l'Abbé Claude, au profit de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

La Ville est propriétaire d'un immeuble situé au 1, Rue de l'Abbé Claude, qu'elle avait mis à disposition de l'Évêché jusqu'en 2015. Suite à la demande de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, il est proposé de leur vendre le bâtiment, pour un montant de 130.000 € hors frais d'acte.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_6_2_1 –
6/2 - Cession de parcelles
6/2.1 - Cession d'une emprise sise Route d'Archettes *(rapport de M. BRAUN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession d'une emprise issue de la parcelle cadastrée D 1105 située Route d'Archettes, au profit de Monsieur Rafaël COSTA, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

La Ville est propriétaire d'une parcelle, située Routes d'Archettes, située à proximité immédiate d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Afin de permettre la création d'une aire de jeux par la MAM, il est proposé de vendre une emprise de 150 m² de la parcelle communale, pour un montant de 1.050 € hors frais d'acte.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_6_2_2
6/2.2 - Cession de parcelles sises Rue Philippe Séguin *(rapport de M. BRAUN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession de parcelles cadastrées BP 159 - 380 - 382 et 384 situées Rue Philippe Séguin, au profit de Madame Marie MULLER, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

La Ville est propriétaire de 4 parcelles, pour une surface totale de 500 m², situées Rue Philippe Séguin et dont elle n'a pas l'utilité. Suite à une sollicitation de propriétaires d'une habitation située à proximité, il est proposé de céder l'emprise correspondante.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_6_2_3
6/2.3 - Cession de parcelles sises lieu-dit « La Voivre Est » *(rapport de M. BRAUN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession de parcelles cadastrées BS 155 - 77 - 82 et 100 situées lieu-dit « La Voivre Est » Avenue Pierre Blanck et Rue de la Voivre, au profit de Monsieur Jean-Luc RAY, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

Afin de permettre l'augmentation des capacités de stockage de l'entreprise RAY, spécialisée dans les travaux publics, la Ville a été sollicitée afin de permettre la cession de plusieurs parcelles communales pour une emprise totale estimée à 2.544 m². La présente cession est soumise à la validation du Conseil Municipal.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_6_3
6/3 - Incorporation dans le domaine public d'une parcelle sise Chemin de la Taviane *(rapport de M. HARPIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée CR 254 située Chemin de la Taviane, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

Afin d'assurer la bonne maîtrise du réseau des voies ouvertes à la circulation publiques, la Ville est amenée à classer dans le domaine public communal des espaces du domaine privé, dans le but de préserver leur affectation à la circulation de tous les usagers. Ce classement des éléments du domaine privé dans le domaine public communal routier est acté par le Conseil Municipal.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*36*	*36*	*0*	*0*	*1*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_6_4
6/4 - Acquisition d'une parcelle sise Rue Marcel Boussac *(rapport de M. HARPIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition d'une parcelle cadastrée CI 190 située à l'intersection de la Rue Marcel Boussac et de la Rue de la 2ème D.B., et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

La Ville en tant que gestionnaire de la voirie communale, doit assurer la bonne circulation sur l'ensemble de la desserte. A cet effet, au vu d'une difficulté de circulation au carrefour des rues Marcel Boussac et de la 2ème DB, notamment pour la rotation des bus du transport public, il est proposé l'acquisition d'une emprise de 72 m² visant à permettre un réaménagement du carrefour.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_6_5
6/5 - Convention de servitudes pour la plantation de sapins en forêt communale - Ligne électrique reliant Étival/Saint-Nabord *(rapport de M. HARPIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de servitudes avec la Société Réseau de Transport d'Electricité (RTE), pour la plantation de sapins de Noël, à l'aplomb du passage de la ligne électrique reliant Étival/Saint-Nabord en forêt communale d'Épinal, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout acte afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

La Ville souhaite pouvoir planter des sapins, dans la forêt communale, à l'aplomb de la ligne électrique Etival – Saint-Nabord. Les espaces situés à proximité des lignes électriques devant en principe être dégagés, il est nécessaire de prévoir par convention les modalités de plantation de ces sapins, pour assurer une adéquation entre leur développement et la sécurisation des lignes électriques.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*36*	*36*	*0*	*0*	*1*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_6_6
6/6 - Avenant n° 3 à la convention pour le passage de la ligne électrique reliant Étival/Vincey en forêt communale d'Épinal *(rapport de M. HARPIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 3 à la convention pour le passage de la ligne électrique reliant Étival/Vincey en forêt communale d'Épinal avec la Société Réseau de Transport d'Electricité (RTE), relatif à l'indemnisation de la Ville suite au préjudice concernant la coupe d'arbres en forêt communale, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout acte afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

La Ville d'Épinal a passé une convention avec RTE en 1982, relative à une ligne électrique qui passe en forêt communale et qui relie Étival à Vincey.

Dans le cadre de la sécurisation de ses ouvrages, RTE a effectué une coupe d'arbres, entraînant donc un préjudice pour la Ville. A cet effet, il proposé d'acter par avenant à la convention le principe de l'indemnisation de la Ville d'Épinal.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*35*	*35*	*0*	*0*	*2*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_6_7
6/7 - Avenant n° 6 à la convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique avec la Société ENEDIS *(rapport de M. HARPIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 6 à la convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique dans le secteur d'Uzéfaing en forêt communale d'Épinal avec la Société ENEDIS portant sur la révision de la redevance, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout acte afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

La Ville d'Épinal et ENEDIS ont conclu une convention en 1981 qui est relative à la mise en place d'une servitude, pour autoriser le passage ligne électrique située dans le secteur dit d'Uzéfaing en forêt communale.
Afin de modifier les modalités de révision de la redevance due par ENEDIS au titre de cette servitude (désormais fondée sur l'indice du coût de la construction), il est nécessaire d'établir un avenant à la convention.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*35*	*35*	*0*	*0*	*2*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_7_1_1
7 - AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

7/1 - Championnats de France de Cyclisme sur Route
7/1.1 - Convention de partenariat pour le subventionnement pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur Route *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention de partenariat pour le subventionnement avec le Conseil Départemental des Vosges, la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération d'Épinal relative à l'accueil des Championnats de France de Cyclisme sur Route à Épinal, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

La Ville d'Épinal, dans le cadre de sa politique sportive, s'est portée candidate à l'organisation des championnats de France de cyclisme sur route qui se dérouleront du jeudi 17 au dimanche 20 juin 2021.
Compte tenu de l'importance de l'événement, nous avons sollicité des aides financières auprès du Conseil Départemental des Vosges, de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et de la Région Grand Est, dont le versement, au vu du montant, doit être acté par convention.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_7_1_2
7/1.2 - Convention de partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention de partenariat relative à l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur Route avec la Fédération Française de Cyclisme qui se dérouleront du 17 au 20 juin 2021, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

La Ville d'Épinal, dans le cadre de sa politique sportive, s'est portée candidate à l'organisation des championnats de France de cyclisme sur route qui se dérouleront du jeudi 17 au dimanche 20 juin 2021.
La réglementation de cette compétition étant de la compétence de la Fédération Française de Cyclisme, il convient d'acter les modalités techniques et organisationnelles pour la bonne tenue de cette dernière.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_8_1
8 - AFFAIRES SCOLAIRES

8/1 - Carte scolaire 2021-2022 *(rapport de Mme GREWIS)*
Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les mesures envisagées dans le cadre du projet de carte scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2021, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

La décision de l'affectation de postes d'enseignants dans les écoles relève du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, au vu des variations prévues des effectifs d'élèves. La décision pour la rentrée scolaire de septembre intervient par arrêté en février, après avis de la Commission Départementale de l'Education Nationale, composée pour partie d'élus représentants les communes.
Le Conseil Municipal peut alors exprimer sa position sur cet arrêté.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_8_2
8/2 - Avis en vue de la prise de l'arrêté du DASEN relatif au temps scolaire à l'école Louis Pergaud *(rapport de Mme GREWIS)*
Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis en vue de la prise de l'arrêté du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale relatif au temps scolaire des écoles maternelle et élémentaire Louis Pergaud, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de cette organisation du temps scolaire, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

L'Organisation du Temps Scolaire des écoles maternelle et élémentaire Louis Pergaud arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2020-2021.
Afin de permettre à l'Inspecteur d'Académie de prendre un nouvel arrêté pour 3 ans, il convient de se prononcer sur l'organisation souhaitée pour ces deux écoles.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_9_1_1
9 - AFFAIRES CULTURELLES

9/1 - Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est
9/1.1 - Demande de subvention pour les travaux d'inventaire du don « Jean-Paul MARCHAL » (*rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, une subvention d'un montant de 25.600 € dans le cadre des travaux d'inventaire du don « Jean-Paul MARCHAL » au Musée de l'Image, et à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

Le Musée de l'Image a déposé une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Grand Est pour les travaux de traitement conservatoire des différents éléments de l'atelier de l'imagier Jean-Paul Marchal. La participation attendue est de 25.600 € sur un coût total de 51.200 € TTC.
La présente délibération est demandée pour finaliser le dossier de demande de subvention.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*34*	*34*	*0*	*0*	*3*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_9_1_2
9/1.2 - Demande de subvention pour les travaux de récolement du fonds « Henri GEORGE » *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, une subvention d'un montant de 38.897 € dans le cadre des travaux de récolement et de conservation préventive du fonds « Henri GEORGE » du Musée de l'Image, et à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

Le Musée de l'Image a déposé une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Grand Est pour les travaux de récolement et de conservation préventive du fonds d'images du collectionneur « Henri George ». La participation attendue est de 38.897 € sur un coût total de 77.795 € TTC.
La présente délibération est demandée pour finaliser le dossier de demande de subvention.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*34*	*34*	*0*	*0*	*3*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_9_1_3
9/1.3 - Demande de subvention pour l'édition de la brochure de l'exposition temporaire « aux origines de la bande dessinée : l'imagerie populaire » *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, une subvention d'un montant de 2.000 € dans le cadre de l'édition de la brochure de l'exposition temporaire « Aux origines de la bande dessinée : l'imagerie populaire » au Musée de l'Image, et à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :
Le Musée de l'Image a déposé une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Grand Est pour éditer la brochure de l'exposition temporaire « Aux origines de la bande-dessinée : l'imagerie populaire ». La participation attendue est de 2.000 € sur un coût total de 4.000 € TTC.
La présente délibération est demandée pour finaliser le dossier de demande de subvention.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*34*	*34*	*0*	*0*	*3*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_9_1_4
9/1.4 - Demande de subvention pour l'édition d'un ouvrage sur les collections du Musée de l'Image *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, une subvention d'un montant de 10.000 € dans le cadre de l'édition d'un ouvrage sur les collections du Musée de l'Image, et à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

Le Musée de l'Image a déposé une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Grand Est pour éditer un ouvrage sur ses images populaires dans la collection Découvertes Hors Série de Gallimard. La participation attendue est de 10.000 € sur un coût total de 26.000 € TTC.
La présente délibération est demandée pour finaliser le dossier de demande de subvention.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*34*	*34*	*0*	*0*	*3*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_9_1_5
9/1.5 - Demande de subvention pour la restauration de collections du Musée de l'Image *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, une subvention d'un montant de 7.200 € dans le cadre de la restauration de deux recueils de dessins originaux du Musée de l'Image, et à signer tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

Le Musée de l'Image a déposé une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Grand Est pour la restauration de collections du musée, à savoir deux recueils de dessins originaux.
La participation attendue est de 7.200 € pour un coût total de 14.396,40 € HT.
La présente délibération est demandée pour finaliser le dossier de demande de subvention.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*34*	*34*	*0*	*0*	*3*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_9_2
9/2 - Convention de dépôt-vente d'ouvrages au Musée de l'Image *(rapport de M. NARDIN)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de convention de dépôt-vente d'ouvrages dans le cadre des expositions temporaires au Musée de l'Image et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les différents dépositaires d'ouvrages.

Exposé des motifs :

Dans sa boutique, le Musée de l'Image propose régulièrement des ouvrages confiés dans le cadre d'un dépôt-vente par un éditeur ou un libraire.
La présente délibération est demandée pour fixer durablement le cadre des futurs dépôts-ventes par une convention-type.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*36*	*36*	*0*	*0*	*1*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_10_1_1
10 - AFFAIRES SOCIALES

10/1 - Conventions d'objectifs et de financement
10/1.1 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs avec le centre d'activités Léo Lagrange *(rapport de Mme JEANDEL-JEANPIERRE)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs avec le centre d'activités Léo Lagrange, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout document y afférent.

Exposé des motifs :

La Ville et le Centre d'Activités Léo Lagrange sont signataires d'une convention d'objectifs permettant de fixer les modalités de partenariat et d'intervention de la Ville auprès de l'association. En raison de la liquidation de la Fédération Française des MJC, les modalités de participation financière de la Ville sont modifiées. Il convient donc de modifier par avenant la convention d'objectifs.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_10_1_2
10/1.2 - Convention pour le financement d'un poste de direction avec le centre d'activités Léo Lagrange *(rapport de Mme JEANDEL-JEANPIERRE)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention pour le financement du poste de direction avec le centre d'activités Léo Lagrange, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

Exposé des motifs :

La Ville et le Centre d'Activités Léo Lagrange sont signataires d'une convention d'objectifs permettant de fixer les modalités de partenariat et d'intervention de la Ville auprès de l'association. En raison de la liquidation de la Fédération Française des MJC, jusque-là employeur du directeur, les modalités de participation de la Ville sont modifiées. Il convient de contractualiser par convention spécifique les nouvelles modalités de financement par la Ville du poste de directeur.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_10_1_3
10/1.3 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs avec la MJC « Georges Savouret » *(rapport de Mme JEANDEL-JEANPIERRE)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs avec la MJC « Georges Savouret », et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout document y afférent.

Exposé des motifs :

La Ville et la MJC « Georges Savouret » sont signataires d'une convention d'objectifs permettant de fixer les modalités de partenariat et d'intervention de la Ville auprès de l'association. En raison de la liquidation de la Fédération Française des MJC, les modalités de participation financière de la Ville sont modifiées. Il convient donc de modifier par avenant la convention d'objectifs.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_10_1_4
10/1.4 - Convention pour le financement d'un poste de direction et d'animateur avec la « MJC Georges Savouret » *(rapport de Mme JEANDEL-JEANPIERRE)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention pour le financement du poste de direction et d'animateur avec la MJC « Georges Savouret », et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

Exposé des motifs :

La Ville et la MJC « Georges Savouret » sont signataires d'une convention d'objectifs permettant de fixer les modalités de partenariat et d'intervention de la Ville auprès de l'association. En raison de la liquidation de la Fédération Française des MJC, jusque-là employeur du directeur, les modalités de participation de la Ville sont modifiées. Il convient de contractualiser par convention spécifique les nouvelles modalités de financement par la Ville des postes de directeur et d'animateur.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_10_2
10/2 - Renouvellement de la convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations *(rapport de Mme JEANDEL-JEANPIERRE)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver le renouvellement de la convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour la mise à disposition de deux hébergements au HUM (Hébergement d'Urgence Municipale) pour la période hivernale, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la période hivernale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) sollicite la Ville pour la mise à disposition de deux chambres à l'Hébergement d'Urgence Municipal. Les conditions de cette mise à disposition sont régies chaque année par convention entre la Ville et la DDCSPP. A son terme, la Ville devra établir une demande de subvention, la convention prévoyant un financement de 16 € par jour et par personne hébergée.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

03_2021_11_1
11 - PERSONNEL

11/1 - Renouvellement de la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance pour le personnel *(rapport de Mme DEL GÉNINI)*
Le Conseil Municipal est appelé à approuver le renouvellement de la convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, le Centre Communal d'Action Sociale d'Épinal et La Souris Verte, pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance pour le personnel, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

Exposé des motifs :

Le contrat « prévoyance » de la Ville, permettant le versement pour les agents adhérents et cotisant d'indemnités en cas d'incapacité de travail temporaire ou irréversible, arrive à échéance au 31 décembre 2021. Il convient dès lors de relancer une procédure de mise en concurrence pour l'attribution de ce marché, avec dans un premier temps la constitution d'un groupement de commandes regroupant la Ville, la CAE, le CCAS et la Souris Verte, afin de préparer un cahier des charges commun.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
34	*37*	*37*	*0*	*0*	*0*

La délibération est adoptée à l'unanimité

12 - QUESTION ORALE DU GROUPE « ÉPINAL OUVERTE SUR L'AVENIR »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h59.

Fait à EPINAL, les jours, mois et an susdits

Le maire,

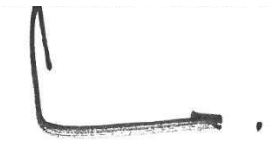

PATRICK NARDIN
2021.03.25 08:51:29 +0100
Ref:20210324_144115_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Patrick NARDIN